



**RÈGLES DE TRANSITION GÉNÉRALES RELATIVES AU
BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN RELATIONS INTERNATIONALES (BARI)
DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2021/2022**

Ce document a pour objectif de définir les règles générales et les règles de transition particulières qui sont applicables aux étudiant-es compte tenu de la mise à jour du plan d'études du BARI pour l'année académique 2021/2022. Il est susceptible d'être modifié.

RÈGLES DE TRANSITION DE 1^{ÈRE} PARTIE

Les règles de transition ci-dessous concernent les étudiant-es en situation de redoublement de la 1^{ère} partie en 2021/2022 qui ont échoué l'un et/ou l'autre des enseignements sous-mentionnés. Les étudiant-es ayant réussi la 1^{ère} partie ne sont donc pas concerné-es.

Scission du cours « Introduction à l'histoire internationale »

En 2021/2022, le cours d'« Introduction à l'histoire internationale » est scindé en deux cours :

- « Introduction à l'histoire internationale 1 » : 3 crédits au semestre d'automne, un examen à l'issue du semestre
- « Introduction à l'histoire internationale 2 » : 3 crédits au semestre de printemps, un examen à l'issue du semestre

Conformément aux dispositions réglementaires, les étudiant-es seront inscrit-es d'office à ces deux enseignements et à leur examen respectif de la session de janvier/février et de mai/juin 2022. Les tentatives à ces examens continueront à être comptabilisées à partir de celles de l'examen d'« Introduction à l'histoire internationale ».

Changement d'intitulé de l'enseignement J1M221 « Introduction to Computational Statistics »

L'enseignement intitulé « Introduction à la statistique » (J1M221) en 2020/2021 change d'intitulé et devient en 2021/2022 « Introduction to Computational Statistics ».

Les étudiant-es ayant échoué avant 2021/2022 l'enseignement « Introduction à la statistique » devront s'inscrire à « Introduction to Computational Statistics » pour autant que cet enseignement fasse partie du bloc méthodologique choisi. Les tentatives à cet examen continueront à être comptabilisées à partir de celles de l'examen d'« Introduction à la statistique ».

Changement de code de l'enseignement « Histoire économique et sociale de la globalisation, 16^e 21^e siècles »

En 2021/2022, l'enseignement « Histoire économique et sociale de la globalisation, 16^e-21^e siècles » change de code mais conserve son intitulé. Il possède désormais le code « T108004 ».

Conformément aux dispositions réglementaires, les étudiant-es ayant échoué cet enseignement en 2020/2021 y seront réinscrit-es d'office, ainsi qu'à son examen de janvier/février 2022, sous son nouveau code. Les tentatives à cet examen continueront à être comptabilisées à partir de celles

de l'examen d'« Histoire économique et sociale de la globalisation, 16^e-21^e siècles » sous son ancien code.

RÈGLES DE TRANSITION DE 2^{ÈME} PARTIE

Règles concernant le changement d'intitulé d'un enseignement dont le code reste inchangé

- L'enseignement est acquis/échoué selon l'intitulé qui est le sien au moment de l'examen.
- Lorsque le code d'un enseignement reste inchangé malgré une modification de son intitulé, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à s'y réinscrire :
 - si l'enseignement a été réussi précédemment
ou
 - si l'enseignement a été échoué mais que le module sous lequel il figure a été réussi :

ex : 2020/2021 : code T207059 « Politique extérieure de la Suisse I »
2021/2022 : code T207059 « Politique extérieure de la Suisse »

→ impossibilité de s'y réinscrire

En cas de doute, l'étudiant-e est invité-e à se renseigner auprès de sa Conseillère académique.

Règles concernant le changement de code d'enseignement dont l'intitulé reste inchangé

En 2021/2022, les enseignements ci-dessous changent de code mais conservent leur intitulé :

- « International Economic History/Histoire économique internationale » (J2H220 → T208006)
- « Terrorisme et relations internationales » (T207048 → J2P302)
 - En cas de réussite avant 2021/2022 à l'un et/ou l'autre de ces enseignements : les étudiant-es ne sont pas autorisé-es à s'y réinscrire malgré le changement de code.
 - En cas d'échec avant 2021/2022 à l'un et/ou l'autre de ces enseignements : pour les étudiant-es souhaitant/pouvant s'y réinscrire malgré son changement de code, le décompte des tentatives à l'examen se poursuivra sous le nouveau code.

Règles concernant la suppression d'un enseignement

En 2021/2022, le cours « Management de l'innovation à l'âge du numérique » (S230014) est supprimé du plan d'études :

- En cas de réussite de celui-ci avant 2021/2022 : les étudiant-es ne sont pas concernés par cette suppression. L'enseignement réussi restera sur le relevé de notes.
- En cas d'échec ou d'absence justifiée à celui-ci avant 2021/2022 et pour autant qu'une ou plusieurs tentatives supplémentaires soient règlementairement autorisées : les

étudiant-es sont invité-es à prendre contact avec leur Conseillère académique en début d'année académique.

Règles concernant la suspension d'un enseignement

En 2021/2022, les enseignements ci-dessous ne seront pas dispensés :

- « L'humanitaire face aux génocides » (32J0306)
 - « La Chine contemporaine : le poids de l'histoire » (32G5345)
 - « De la « Rous de Kiev » à l'Empire russe (9^e-18^e siècles) » (32G3319)
 - « Early modern economic and social history » (T208017)
 - « Séminaire Modèle des Nations Unies » (J2Mo48)
- En cas de réussite à l'une et/ou l'autre des matières susmentionnées avant 2021/2022 : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette suspension. L'enseignement réussi restera sur le relevé de notes.
 - En cas d'échec ou d'absence justifiée à l'une et/ou l'autre des matières susmentionnées avant 2021/2022 et pour autant qu'une ou plusieurs tentatives supplémentaires soient règlementairement autorisées : les étudiant-es sont invité-es à prendre contact avec leur Conseillère académique en début d'année académique.

Module obligatoire de l'Orientation Histoire internationale

Le cours « Multilatéralisme et organisations internationales » (J2Ho42, 3 crédits, automne) et le « Séminaire lié au cours *Multilatéralisme et organisations internationales* » (J2Ho46, 3 crédits, automne) fusionnent en un enseignement « Multilatéralisme et organisations internationales » (J2H305, 6 crédits, automne) dès l'année académique 2021/2022. Voici les règles de transition :

- En cas de réussite du module obligatoire de l'Orientation Histoire internationale avant 2021/2022 : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette fusion.
- En cas de réussite du cours et du séminaire avant 2021/2022 : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette fusion. La composition de leur module obligatoire reste inchangée :

Intitulé	Crédits	Semestre
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Séminaire d'histoire économique internationale	3	A
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
Histoire économique et sociale des pays en voie de développement	6	P
Séminaire d'histoire économique et sociale des pays en voie de développement	3	P
Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
Séminaire lié au cours Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
Economie et histoire	6	P

Le Moyen-Orient dans les relations internationales	3	P
Multilatéralisme et organisations internationales	3	A
Séminaire lié au cours <i>Multilatéralisme et organisations internationales</i>	3	A
Comprendre la construction européenne : crises, contraintes et options	3	A
Projet de recherche en Histoire	12	A/P

- En cas de réussite avant 2021/2022 du cours uniquement : les étudiant-es devront s'inscrire au séminaire en automne 2021 conformément au calendrier académique du GSI. La composition de leur module obligatoire reste donc inchangée :

Intitulé	Crédits	Semestre
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Séminaire d'histoire économique internationale	3	A
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
Histoire économique et sociale des pays en voie de développement	6	P
Séminaire d'histoire économique et sociale des pays en voie de développement	3	P
Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
Séminaire lié au cours Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
Economie et histoire	6	P
Le Moyen-Orient dans les relations internationales	3	P
Multilatéralisme et organisations internationales	3	A
Séminaire lié au cours <i>Multilatéralisme et organisations internationales</i>	3	A
Comprendre la construction européenne : crises, contraintes et options	3	A
Projet de recherche en Histoire	12	A/P

- En cas de réussite avant 2021/2022 du séminaire et d'une non acquisition des crédits du cours en raison d'une absence d'inscription à celui-ci ou d'une absence justifiée enregistrée au dernier examen du cours : les étudiant-es devront s'inscrire au cours en automne 2021 conformément au calendrier académique du GSI. La composition de leur module obligatoire reste donc inchangée :

Intitulé	Crédits	Semestre
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Séminaire d'histoire économique internationale	3	A
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A

Histoire économique et sociale des pays en voie de développement	6	P
Séminaire d'histoire économique et sociale des pays en voie de développement	3	P
Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
Séminaire lié au cours Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
Economie et histoire	6	P
Le Moyen-Orient dans les relations internationales	3	P
Multilatéralisme et organisations internationales	3	A
Séminaire lié au cours <i>Multilatéralisme et organisations internationales</i>	3	A
Comprendre la construction européenne : crises, contraintes et options	3	A
Projet de recherche en Histoire	12	A/P

- En cas de réussite du séminaire et d'échec au cours avant 2021/2022 : s'ils/elles le souhaitent, les étudiant-es pourront se réinscrire audit cours en automne 2021 conformément au calendrier académique du GSI pour autant que le nombre de tentatives à celui-ci ne soit pas épuisé. La composition de leur module obligatoire reste donc inchangée :

Intitulé	Crédits	Semestre
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Séminaire d'histoire économique internationale	3	A
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
Histoire économique et sociale des pays en voie de développement	6	P
Séminaire d'histoire économique et sociale des pays en voie de développement	3	P
Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
Séminaire lié au cours Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
Economie et histoire	6	P
Le Moyen-Orient dans les relations internationales	3	P
Multilatéralisme et organisations internationales	3	A
Séminaire lié au cours <i>Multilatéralisme et organisations internationales</i>	3	A
Comprendre la construction européenne : crises, contraintes et options	3	A
Projet de recherche en Histoire	12	A/P

- Dans tous les autres cas de figure : les étudiant-es se verront appliquer la nouvelle composition du module obligatoire :

Intitulé	Crédits	Semestre
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Séminaire d'histoire économique internationale	3	A
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
Histoire économique et sociale des pays en voie de développement	6	P
Séminaire d'histoire économique et sociale des pays en voie de développement	3	P
Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
Séminaire lié au cours Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
Economie et histoire	6	P
Le Moyen-Orient dans les relations internationales	3	P
Multilatéralisme et organisations internationales	6	A
Comprendre la construction européenne : crises, contraintes et options	3	A
Projet de recherche en Histoire	12	A/P

Module obligatoire de l'Orientation Etudes globales

Le cours « Multilatéralisme et organisations internationales » (J2Ho42, 3 crédits, automne) et le « Séminaire lié au cours *Multilatéralisme et organisations internationales* » (J2Ho46, 3 crédits, automne) fusionnent en un enseignement « Multilatéralisme et organisations internationales » (J2H305, 6 crédits, automne) dès l'année académique 2021/2022. Voici les règles de transition :

- En cas de réussite du module obligatoire de l'Orientation Etudes globales avant 2021/2022 : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette fusion.
- En cas de réussite du cours **et** du séminaire avant 2021/2022 : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette fusion. Les enseignements obligatoires en histoire restent inchangés :

Intitulé	Crédits	Semestre
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
Multilatéralisme et organisations internationales	3	A
Séminaire lié au cours <i>Multilatéralisme et organisations internationales</i>	3	A

- En cas de réussite avant 2021/2022 du cours uniquement : les étudiant-es devront s'inscrire au séminaire en automne 2021 conformément au calendrier académique du GSI. Les enseignements obligatoires en histoire restent inchangés :

Intitulé	Crédits	Semestre
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
Multilatéralisme et organisations internationales	3	A
Séminaire lié au cours <i>Multilatéralisme et organisations internationales</i>	3	A

- En cas de réussite avant 2021/2022 du séminaire et de non acquisition des crédits du cours en raison d'une absence d'inscription au cours ou d'une absence justifiée enregistrée au dernier examen de ce cours : les étudiant-es devront s'inscrire au cours en automne 2021 conformément au calendrier académique du GSI. Les enseignements obligatoires en histoire restent inchangés :

Intitulé	Crédits	Semestre
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
Multilatéralisme et organisations internationales	3	A
Séminaire lié au cours <i>Multilatéralisme et organisations internationales</i>	3	A

- En cas de réussite du séminaire et d'échec au cours avant 2021/2022 : s'ils/elles le souhaitent, les étudiant-es pourront se réinscrire audit cours en automne 2021 conformément au calendrier académique du GSI pour autant que le nombre de tentatives à celui-ci ne soit pas épuisé. Les enseignements obligatoires en histoire restent inchangés :

Intitulé	Crédits	Semestre
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
Multilatéralisme et organisations internationales	3	A
Séminaire lié au cours <i>Multilatéralisme et organisations internationales</i>	3	A

- Dans tous les autres cas de figure : les étudiant-es seront concerné-es par cette fusion s'ils/elles optent pour l'alternative 1 relative aux enseignements obligatoires en histoire telle que définie dans le plan d'études :

Intitulé	Crédits	Semestre
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
et une alternative proposée parmi les trois ci-dessous : alternative 1		
Multilatéralisme et organisations internationales	6	A
ou alternative 2 :		
Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
Séminaire lié au cours Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
ou alternative 3 :		
Histoire économique et sociale des pays en voie de développement	6	P

Module disciplinaire en Histoire internationale

Le cours « Multilatéralisme et organisations internationales » (J2Ho42, 3 crédits, automne) et le « Séminaire lié au cours *Multilatéralisme et organisations internationales* » (J2Ho46, 3 crédits, automne) fusionnent en un enseignement « Multilatéralisme et organisations internationales » (J2H305, 6 crédits, automne) dès l'année académique 2021/2022. Voici les règles de transition :

- En cas de réussite du module disciplinaire en Histoire internationale avant 2021/2022 : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette fusion.
- En cas de réussite du cours et du séminaire avant 2021/2022 : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette fusion. La composition du module reste inchangée :

Intitulé	Crédits	Semestre
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Histoire économique et sociale des pays en voie de développement	6	P
Multilatéralisme et organisations internationales	3	A
Séminaire lié au cours <i>Multilatéralisme et organisations internationales</i>	3	A

- En cas de réussite avant 2021/2022 du cours uniquement : les étudiant-es devront s'inscrire au séminaire en automne 2021 conformément au calendrier académique du GSI. La composition du module reste inchangée :

Intitulé	Crédits	Semestre
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Histoire économique et sociale des pays en voie de développement	6	P
Multilatéralisme et organisations internationales	3	A
Séminaire lié au cours <i>Multilatéralisme et organisations internationales</i>	3	A

- En cas de réussite avant 2021/2022 du séminaire et de non acquisition des crédits du cours en raison d'une absence d'inscription au cours ou d'une absence justifiée enregistrée au dernier examen de ce cours : les étudiant-es devront s'inscrire au cours en automne 2021 conformément au calendrier académique du GSI. La composition du module reste inchangée :

Intitulé	Crédits	Semestre
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Histoire économique et sociale des pays en voie de développement	6	P
Multilatéralisme et organisations internationales	3	A
Séminaire lié au cours <i>Multilatéralisme et organisations internationales</i>	3	A

- En cas de réussite du séminaire et d'échec au cours avant 2021/2022 : s'ils/elles le souhaitent, les étudiant-es pourront se réinscrire audit cours en automne 2021 conformément au calendrier académique du GSI pour autant que le nombre de tentatives à celui-ci ne soit pas épuisé. La composition du module reste inchangée :

Intitulé	Crédits	Semestre
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Histoire économique et sociale des pays en voie de développement	6	P
Multilatéralisme et organisations internationales	3	A
Séminaire lié au cours <i>Multilatéralisme et organisations internationales</i>	3	A

- Dans tous les autres cas de figure : les étudiant-es seront concerné-es par cette fusion s'ils/elles optent pour l'alternative 1 telle que définie dans le plan d'études :

Intitulé	Crédits	Semestre
Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes	3	A
Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles	3	A
International Economic History / Histoire économique internationale	6	A
Histoire économique et sociale des pays en voie de développement	6	P
et une alternative proposée parmi les deux proposées ci-dessous :		
alternative 1		
Multilatéralisme et organisations internationales	6	A
ou alternative 2 :		
Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P
Séminaire lié au cours Les Etats-Unis et le monde (XIXe-XXIe siècles)	3	P